

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 11 juin 2010

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Absents 1

Exclus

L'An Deux Mille Dix, le 11 juin à 19 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOUBERT MICHEL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames HOMMERIN Eliane - BIHANIC Thérèse-Marie - SUM Michèle - LECURU Nathalie.

Messieurs LOUBERT Michel - MIDAVAIN Jean-Marc - ROUSSEL Régis - DUFOR Ambroise - MALAQUIN Alain - HERBIN Gérard - DUROSIER Albert - DAMS Gonzague - BARDIAUX Jean-Michel - DUMONT Jean-Philippe

Absents excusés :

Absent :

Monsieur SILVAIN Vincent

Date de convocation :
7 juin 2010

Monsieur Jean-Michel BARDIAUX a été nommé secrétaire.

Date d'affichage :
7 juin 2010

OBJET

Vœux : le plan fret SNCF

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le nouveau plan Fret de la SNCF intitulé « schéma directeur pour un nouveau mode de transport » n'a d'écologique que le Titre. En effet l'entreprise publique fixe un objectif de réduction des trafics, abandonne la desserte de plusieurs territoires, se sépare de moyens humains et matériels. Ce n'est pas un objectif de croissance de la part modale ferroviaire qui est mis en œuvre, contrairement aux engagements du Grenelle, mais des pertes de marché. Cela va s'accroître avec l'abandon programmé de 60% de l'activité wagons isolés par la SNCF.

Cette stratégie qui découle de la mise en application de la feuille de route gouvernementale est absurde. Elle est à contre sens absolu à ce qu'il convient de mettre en œuvre pour relever le défi de la lutte contre le changement climatique et pour un réel aménagement du territoire. L'objectif de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre de 20%, d'ici 2020, dans le secteur des transports n'est pas négociable.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter ce vœu et de signer la grande pétition nationale.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance de toutes les instructions ci-dessus,

Décide, à l'unanimité, de voter le vœu de revoir le plan Fret SNCF et de signer la pétition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire.

Michel LOUBERT.